

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



ID: 090-249000241-20230928-2023\_05\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE membres titulaires, Gisèle LAMARE membre suppléant.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseil	llers
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	36

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

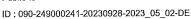
2023-05-02 Bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement de la ZAC des POPINS située à Beaucourt.

Rapporteur : Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



Vu la délibération n°2004/03/08 concernant la Convention publique d'aménagement avec la SODEB pour la zone d'activités « Les Popins » ;

Vu la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités « Les Popins » à Beaucourt signée le 21 juin 2004 et les différents avenants à cette convention ;

La ZAC des POPINS a été créée par délibération du Conseil Municipal de la Commune de BEAUCOURT en date du 10 juillet 1989.

Un premier avenant a été signé le 03 avril 1997 transférant la réalisation et la gestion de la ZAC de la Commune de BEAUCOURT au Syndicat de Gestion des Zones Multisites du Sud du Territoire de Belfort.

L'avenant n° 3 en date du 21 juin 2004 transfère la réalisation et la gestion de la ZAC du Syndicat à la Communauté de Communes du Sud Territoire, cette dernière concédant à la Société d'Equipement du Territoire de Belfort (SODEB) l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté à usage d'activités dite zone d'activités des POPINS.

La convention publique d'aménagement est arrivée à échéance depuis le 9 juillet 2021. Au vu du contexte, il convient de clôturer cette opération. Pour ce faire, la SODEB a arrêté les comptes au 30 juin 2023 et a présenté un bilan de clôture à la Communauté de Communes du Sud Territoire.

En conséquence il est soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Communautaire le bilan de clôture de l'opération fourni par l'aménageur à savoir :

Le total des dépenses s'élève à 505 078,35 € HT et comprend :

- ✓ Les acquisitions pour un montant de 1 307,52 € HT
- ✓ Les études pour un montant de 21 974,10 € HT
- ✓ Les honoraires techniques et les travaux pour un montant global de 339 197,98 € HT
- ✓ Les frais financiers pour un montant de 84 343,84 € HT
- ✓ Les frais de société pour un montant de 45 095,52 € HT
- ✓ Les frais divers de gestion pour un montant de 13 159,39 € HT.

Le total des recettes s'élève à 505 078,35 € HT et est issu :

- ✓ Des produits de cession pour un montant global de 451 271,05 € HT
- ✓ De la participation globale à l'équilibre de l'opération de la CCST pour un montant de 47 370,54 € HT
- ✓ Des produits financiers pour un montant de 5 832,05 € HT
- ✓ Des produits divers de gestion pour un montant de 604,71 € HT

La CCST et la SODEB signeront dans les meilleurs délais un acte constatant le transfert de propriété de la parcelle restante à savoir section AB n° 212.

A la lecture du bilan de clôture annexé au présent rapport, la participation définitive de la Collectivité à l'équilibre de l'opération est de 47 370,54 €.

Par ailleurs, la Collectivité a consenti à l'opération des avances remboursables pour un montant de 218 459,41 €, dont 60 000 € lui ont été remboursés en mars 2015, soit un solde de 158 459,44 €.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le



En conséquence le montant à rembourser par la SODEB à la Communauté de Communes du Sud Territoire est de :

$\triangleright$	Participation définitive de la Collectivité	47 370,54 € TTC
	Cession à la CCST parcelle AB n°212 (parcelle restante)	80 840,40 € TTC
	Déduction des avances	158 459,44 € TTC

## Solde à rembourser par la SODEB à la Collectivité

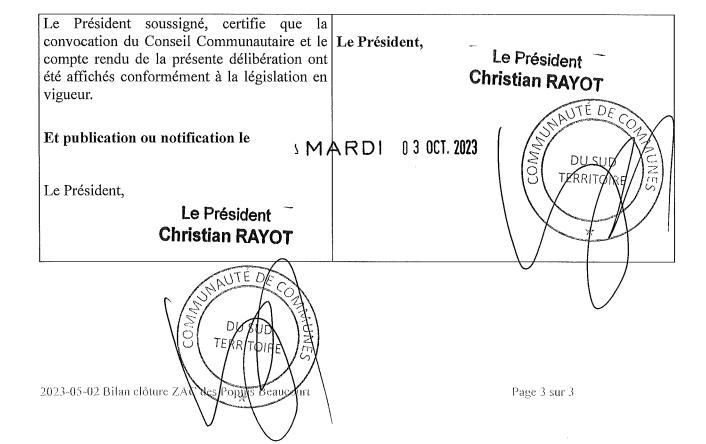
30 248,50 € TTC

Enfin il est proposé également de donner quitus à la SODEB de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de la convention publique d'aménagement de la ZAC des POPINS située à Beaucourt.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le bilan de clôture définitif de la convention publique d'aménagement de la ZAC des POPINS fourni par l'aménageur ;
- De donner quitus à la SODEB de la mission qui lui a été confiée dans le cadre de cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette prise de décision.

Annexe : Pièce jointe fournie par la SODEB : tableau récapitulatif du bilan de clôture



## Opération 1116 ZAC DES POPINS A BEAUCOURT

## BILAN DE CLÔTURE AU 30/06/2023

ACTIF	REALISEES HT	A REALISER HT	тотац нт	TVA	irc	PASSIF	REALISEES HT	A REALISER HT	TOTAL HT	AVT	JH C
DEPENSES						RECETTES					
Acquisitions	1 307,52		1 307,52		1 307,52	1 307,52 Participations CCST		47 370,54	47 370,54		47 370,54
Etudes	21 974,10		21 974,10	4 002,39	25 976,49	25 976,49 Cessions Collectivités	98 259,49		98 259,49	18 276,26	116 535,75
Honoraires techniques	32 782,26		32 782,26	6 134,39	38 916,65 Cessions	Cessions	285 644,56		285 644,56	56 628,96	342 273,52
Travaux	306 415,72		306 415,72	58 680,21	365 095,93	365 095,93 Cessions CCST parcelle AB212		67 367,00	67 367,00	13 473,40	80 840,40
Frais financiers	84 343,84		84 343,84		84 343,84	84 343,84 Produits financiers	5 832,05		5 832,05		5 832,05
Frais de société	39 416,72	5 678,80	45 095,52		45 095,52	45 095,52 Produits divers de gestion	604,71		604,71	113.54	718,25
Frais divers de gestion	11 770,39	1 389.00	13 159,39	740,31	13 899,70					***************************************	
	498 010,55	7 067,80	505 078,35	69 557,30	574 635,65	•	390 340,81	114 737,54	505 078,35	88 492,16	593 570,51
EMPLOIS						RESSOURCES					- Vananovan
TVA REVERSEE				18 934,86	18 934,86						
			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,								restanting a period of a green control for
Avances de la Collectivité EMPRUNTS	60 000,00 228 673,53	158 459,44	218 459,44 228 673,53		218 459,44 ,	218 459,44 Avances de la Collectivité 228 673,53 EMPRUNTS	218 459,44		218 459,44		218 459,44
											Reçu en Publié le
TOTAL GENERAL	786 684,08	165 527,24	952 211,32	88 492,16	1 040 703,48	1 040 703,48 TOTAL GENERAL	837 473,78	114 737,54	952 211,32	88 492,16	ı pr
							!				préfecture le 03/10/2023 éfecture le 03/10/2023 9000241-20230928-2023_0
											Berger Leviault 05_02-DE